

Projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français

Déclaration du groupe de l'agriculture

Le groupe de l'agriculture accorde une très grande attention à tous les projets qui engagent notre pays sur la voie d'un nouveau modèle énergétique. La profession agricole est en effet concernée à plusieurs titres dans la dynamique d'une transition : l'agriculture peut contribuer à des économies d'énergies et elle est aussi une source importante d'énergies renouvelables grâce notamment à la valorisation de la biomasse, de la production de bio produits, de chimie du végétal et de produits biosourcés.

Il nous apparaît important que l'agriculture soit encouragée pour valoriser de façon optimale et durable ses ressources et ses sous-produits d'origine agricole et agroalimentaire dans une perspective d'économie circulaire.

C'est dans le cadre de cette valorisation de la production agricole que nous avons particulièrement insisté sur le développement des biocarburants. Nous regrettons que notre assemblée soutienne l'abandon progressif des biocarburants de première génération qui, en Europe, ne représentent que 2,5 % de la Surface agricole utile (S.A.U.). Ils respectent les critères de durabilité car ils sont acteurs de la bioéconomie, créateurs d'emplois ruraux et de ressources alimentaires riches en protéines, alternatives aux tourteaux de soja - exclusivement OGM - permettant de passer de 75 % de dépendance protéique en 2001 à 45 % en 2013. Nous aurions souhaité que le texte de l'avis reprenne ce que précise l'exposé des motifs du projet de loi : « *Les biocarburants, en particuliers ceux de nouvelle génération, l'hydrogène et les biogaz devront couvrir 15 % de nos besoins dans les transports individuels et collectifs* ».

C'est le regret le plus fort que nous pouvons exprimer sur l'avis qui nous est présenté aujourd'hui.

D'une manière générale, nous approuvons l'équilibre du texte et de manière plus précise nous partageons certains développements.

Il s'agit en particulier de ce que vous prescrivez pour encourager la mise en place de filières industrielles solides en matière d'énergies renouvelables, pour que les économies d'énergies dans les transports ne se limitent pas à la promotion du tout-électrique, pour développer une meilleure inter-modalité dans les transports sur l'ensemble des territoires, ou encore pour favoriser la recherche et l'innovation dans le secteur énergétique.

Vous nous avez par ailleurs entendus sur les nouvelles modalités de soutien aux énergies renouvelables. Le texte de l'avis insiste à ce sujet pour que des phases d'expérimentation soient

prévues, en particulier pour les petits et moyens projets, de même que pour les filières renouvelables non mures. C'est une précision que nous avons souhaité apporter.

Enfin, nous avons apprécié que le CESE partage l'objectif de gagner en simplification, en efficacité et en compétitivité en révisant les procédures. Il nous semble essentiel de rappeler que la transition énergétique ne doit pas être un frein supplémentaire à la croissance mais un élément de dynamique pour l'ensemble des acteurs économiques.

Mais, en raison de sa sensibilité sur le sujet des biocarburants et des réserves exprimées, le groupe de l'agriculture s'est abstenu.